

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 4 avril 2024 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, SALACRUCH Françoise, MOREAU Marjorie, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absents : PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, RUESCAS Flora.

Secrétaire de séance : CHARRIE Nathalie.

Date de convocation : 28 mars 2024

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 28 mars 2024

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2024 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décision modificative : acquisition d'un camion pour le service technique
- 2 - Décision modificative : création d'une opération budgétaire acquisition d'un terrain
- 3- Demande de subvention « Amendes de police » : création d'un parking et de cheminements piétons
- 4 – Demande de subvention « fonds d'aide au logement à loyer libre » : création de 7 logements à loyer libre
- 5 – Demande de subvention « Revitalisation » : agrandissement de la mairie
- 6 – Subvention exceptionnelle : collège A. Dulin

Domaine communal

- 7 – Rétrocession des espaces communs du lotissement « l'enclos Saint Georges » : Autorisation à conclure et authentifier l'acte administratif de transfert de propriété
- 8 – Rétrocession des espaces communs du lotissement « les Orcanettes » : Autorisation à conclure et authentifier l'acte administratif de transfert de propriété
- 9 – Cession de 2 terrains communaux : Détermination du prix et autorisation de signature des actes
- 10 – Acquisition d'un terrain par la commune : détermination du prix et autorisation de signature des actes

Divers

- 11 – Désignation du référent déontologue élus

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Décision modificative : acquisition d'un camion pour le service technique

Monsieur le Maire indique que les crédits relatifs à l'acquisition d'un véhicule pour le service technique ne sont pas suffisamment prévus et qu'une opération budgétaire pour l'acquisition d'un terrain par la commune doit être créée.

Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération n° 589 art. 215731 : + 4 300.00 €

Opération 593 art. 2128 : - 4 300.00 €

Création d'une opération budgétaire : acquisition d'un terrain :

Section d'investissement

Dépenses

Opération n° 597 Art. 2111 : 3 000.00 €

Recettes

021 Virement section fonctionnement : 3 000.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 615221 : - 3 000.00 €

023 Virement section investissement : 3 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de décision modificative proposée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération.

En ce qui concerne l'acquisition du terrain, il est précisé qu'il faudra, à terme, ajouter le coût de la fourniture et la pose d'un grillage, du cheminement piéton et de potelets pour chicane.

Par ailleurs, l'actuel propriétaire veut installer des conteneurs de 20m² (stockage) sur son terrain ; rester vigilant sur les nuisances éventuelles si location par des entreprises.

Demande de subvention « amendes de police » : création d'un parking et de cheminements piétons Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking et de chemins piétons sur un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking et de chemins piétons sur un terrain communal. Ces travaux peuvent être financés dans le cadre du programme des « Amendes de police » et propose le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux : 21 366.22 €

Subvention attendue (50%) : 10 683.11 €

Autofinancement sur HT : 10 683.11 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est précisé que ces travaux permettront de sécuriser la rue du Four à Chaux en limitant le stationnement et sur la voirie et en déviant la circulation des piétons.

Demande de subvention « fonds d'aide au logement à loyer libre » : création de 7 logements

Le Département, dans le cadre du fonds d'aide au logement à loyer libre, peut apporter une aide de 17 500 € par logement soit un montant total de 122 500 €.

A ce stade, il faut fournir au Département les devis des entreprises. Or, le marché public n'est pas lancé. Il convient de différer la demande.

Demande de subvention « Revitalisation » : agrandissement de la mairie

Création de 2 bureaux supplémentaires.

Le Département peut financer ces travaux à hauteur de 25% du montant HT.

Pas encore de chiffrage à ce stade.

A différer.

Demande de subvention pour la création d'un parcours sportif (Tyrolienne et éléments de parcours sportif)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parcours sportif dans le hameau de Charmeneuil.

Il informe que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime peut financer ce type de projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Coût HT de l'aménagement : 7 446.00 €

Subvention attendue (25%) : 1 861.50 €

Autofinancement sur HT : 5 584.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est rappelé que ce projet est porté par le Conseil Municipal d'Enfants et qu'il se situera à proximité du verger communal à Charmeneuil.

Subvention exceptionnelle au bénéfice du collègue A. Dulin

Monsieur le Maire informe que le collègue A. Dulin d'Aigrefeuille sollicite une subvention pour le financement de projets pédagogiques.

52 élèves de la commune du Thou sont concernés.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 1 000.00€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de 1 000.00 € au collègue A. Dulin ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits sont prévus au budget 2024.

Rétrocession des espaces communs du lotissement « l'Enclos Saint Georges » : autorisation à conclure et authentifier l'acte administratif de transfert de propriété

L'association syndicale doit gérer les espaces communs du lotissement et souhaitent les rétrocéder à la commune. Or, les actes notariés de transfert n'ont pas été signés entre le lotisseur et l'association syndicale ; A ce stade, une rétrocession à la commune n'est pas envisageable.

Le DGS de la commune se rapprochera de l'association syndicale et du notaire pour faire le point sur ce dossier.

A suivre.

Rétrocession des espaces communs du lotissement « les Orcanettes » : autorisation à conclure et authentifier l'acte administratif de transfert de propriété

Le président de l'association syndicale demande un transfert des espaces communs à la commune.

L'association syndicale n'est pas en possession des actes de propriété.

Il est proposé que la commune se rapproche directement du lotisseur pour engager une démarche de rétrocession.

A suivre.

Il est indiqué que ce lotissement n'est pas raccordé au réseau d'éclairage public. Faire la démarche auprès du SDEER quand la rétrocession sera effective.

Cession de 2 terrains communaux : détermination du prix et autorisation de signature des actes

La commune pourrait céder à titre onéreux 2 terrains :

- Terrains rue du Fief Mignon d'une surface de 637 m² pour un montant éventuel de 60 000 €. Se rapprocher de la personne intéressée. A suivre.
- Terrain dentistes : Réception du projet d'implantation : le Conseil demande que l'emprise soit décalée vers le sud car le projet se situe sur une zone inondable. De plus, cela engendrerait l'abattage de deux arbres. Le Conseil demande la suppression d'une bande de terrain de 3 m sur le pourtour de l'emprise. Monsieur le Maire entrera en contact avec les porteurs de projet pour leur signifier les précédentes remarques. A suivre.

Désignation du référent déontologue élus

Il s'agit de désigner une personne (proposée par l'association des Maires de France) qui ait une connaissance administrative et législative pour se prononcer, en cas de saisine, sur la déontologie de certaines décisions. Les deux personnes proposées par l'association des Maires ont refusé la sollicitation de la commune. A suivre.

Comptes rendus des commissions

Commission sociale

13 avril : Forum « Je bouge ma santé » (prévention santé). Très forte mobilisation des acteurs locaux associatifs, entreprises et collectivités.

Conseil numérique : une conseillère de la CDC Aunis Sud est désormais désignée. Intervention sur la commune dès mardi prochain puis d'une manière alternée. Gestion des inscriptions en direct.

Paniers solidaires : 8 familles inscrites.

Commission animation – communication

Bulletin municipal : en cours de rédaction. Grande partie accordée aux budgets. 20 avril : récupération des bulletins pour distribution.

Exposition photos « Vivre ici » par Samuel Buton sera présente sur la commune pendant 2 mois avec affichage sur certains bâtiments.

Nettoyage citoyen de la commune : NeTHOUyage aura lieu de 11 mai ; relancer la communication. Des kits seront à retirer auprès de Cyclad par le service technique.

Heure civique : relance avec la collaboration des services administratifs de la mairie. A suivre.

« Fête du village » : Présence éventuelle d'une troupe de théâtre (le coût de la prestation de pose).

Marché de producteurs : prévu le 7 août. 7 exposants ont manifesté leur intérêt.

Cinéma de plein air : choisir le film.

C. Legros propose l'achat par la commune d'une buvette facile à monter (dont les associations pourraient se servir) ainsi que 10 tables et 20 bancs (environ 1500€)

Vie associative : difficultés pour l'association « Le Thou s'anime » de trouver des bénévoles. Cela pourrait à terme, remettre en question la pérennité de certains événements. Peut-être proposer des projets en commun entre associations et commune afin de pallier cette carence.

Cérémonie du 8 mai : N. Charrié propose que les élèves de l'école élémentaire participent à la cérémonie dans le cadre de 80 ans de la victoire des alliés sur le nazisme. Voir avec les enseignants.

Commission bâtiments

Travaux pour l'agrandissement de la salle du conseil municipal : début, juin 2024 pour un coût TTC de 32 949 €.

Mise en conformité normes incendie : 6 450 €.

Toujours des soucis d'infiltration dans les locaux du centre de loisirs.

Commission voirie

Nouveau devis demandé pour la réfection du chemin piétons-vélos entre la rue des Hironnelles et la rue des Varennes. Attente d'une proposition moins onéreuse.

Informations et questions diverses

Aménagement du centre bourg

Rencontre avec la DI à Echillais le 26/04 à 10h00 pour faire le point sur les nombreux dossiers en cours (aménagement du centre bourg, aménagement de l'entrée d'agglomération RD 116 en venant de Forges, sortie du lotissement les Talmeniers sur RD 112, cheminements doux et classement – déclassement routes départementales et voies communales.

Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA)

Rendez-vous pour commencer une réflexion sur les eaux de ruissellement au carrefour du Péré notamment par la création de fossés et de haies pour limiter le ravinement. A suivre.

Station photovoltaïque

Les travaux vont bientôt commencer. Voir pour une mise au propre du terrain en poussant le ballaste stocké.

Recrutement d'un agent technique

Les entretiens sont réalisés.

Une personne a le bon profil.

D. Quinconneau regrette que la priorité n'a pas été donnée à un demandeur d'emploi.

Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Fin de réunion : 23h00

Le maire
Christian BRUNIER



La secrétaire de séance
Nathalie CHARRIE

